

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16578**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable de centre de profit et de business unit

Nouvel intitulé : Manager de business unit

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

Etudes supérieures appliquées aux affaires (ESA3) | Président ESA3

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310m Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Un centre de profit est, au sein d'une structure, une unité économique autonome dotée de son propre compte d'exploitation (chiffres d'affaires, coûts, résultats).

On peut nommer ainsi un service, une unité de production, une succursale, une agence mais également une entreprise en franchise, une filiale ou une TPE / PME à part entière.

On utilise également le terme « Business Unit » ou « centre de résultats ».

Le responsable de centre de profit est à la fois généraliste, polyvalent, opérationnel et autonome.

C'est un encadrant capable de mobiliser et gérer ses équipes dans un environnement complexe et instable. Il est le garant du bon fonctionnement, de la rentabilité, du développement et de la pérennité du centre de profit dont il est responsable, tout en respectant la stratégie, l'organisation et les objectifs fixés par la direction générale (ou les actionnaires/associés).

Il est capable d'appréhender, avec une vision globale, les différentes dimensions de la gestion du centre de profit : stratégie, production, commercial, ressources humaines, finance, juridique, fiscalité.

Il représente l'entreprise, assure ou encadre les relations externes et internes.

Au quotidien il anime, organise, coordonne, gère et contrôle plusieurs activités et équipes, analyse les performances, prend les mesures correctives nécessaires dans la limite de ses pouvoirs. Il soumet à la direction générale (ou aux actionnaires/associés) les mesures et projets qui nécessitent leur approbation et la tient régulièrement informée de la situation du centre de profit.

Afin d'engager l'entreprise dans une démarche prospective et de la pérenniser,

1. Définir les stratégies de l'entreprise

- Adapter et faire évoluer la stratégie de l'entreprise

- Mettre en œuvre des stratégies d'entreprises adaptées à des objectifs déterminés,

tout en gérant au mieux les ressources financières et humaines en fonction des contraintes juridiques,

2. Assurer la gestion administrative d'un centre de profit

- Assurer la gestion financière et le suivi juridique d'un centre de profit

- Mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines

afin de dégager des axes prioritaires de rentabilité,

3. Evaluer et accroître la performance du centre de profit

- Analyser la rentabilité d'activités et de prestations données

- Identifier des axes d'amélioration de la rentabilité des activités d'un centre de profit

pour une organisation efficace du management de proximité des équipes,

4. Animer et motiver des équipes

- Organiser des équipes et des collaborateurs,

- Former et motiver des collaborateurs

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le responsable d'un centre de profit et de Business Unit exerce dans tous les secteurs et dans tous les types d'activités

-Gestionnaire de centre de profit

- Responsable opérationnel de centre de profit

- Chef d'Agence

- Directeur de pôle d'activité

- Directeur des opérations

- Directeur commercial,

- Directeur des ventes

- Directeur du développement

- Chef d'entreprise

- Adjoint d'une direction fonctionnelle ou opérationnelle

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Evaluation n°1 - Analyser la stratégie d'un centre de profit

Evaluation n°2 - Améliorer la rentabilité d'un centre de profit

Evaluation n°3 - Positionner des produits ou services au sein d'une offre commerciale

Evaluation n°4 - Présentation d'un mémoire de recherche appliquée

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
En contrat d'apprentissage	X	5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de centre de profit et de business unit" avec effet au 03 décembre 2007, jusqu'au 5 mars 2016.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

une quinzaine de titulaires de cette certification en moyenne par an

**Autres sources d'information :**

<http://www.esa3.com/>

<http://www.groupesa.com/>

ESA3

Groupesa

**Lieu(x) de certification :**

24 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ESA3 24 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris

Ecoris 574 rue de Chantabord 73000 Chambéry

FCF/ECDE 4k chemin de Palente 25000 Besançon

IEF/EET 23a rue Vauban 67000 Strasbourg

EPSECO TALIS 110 avenue Paul Doumer 24100 Bergerac

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Manager de business unit